



Service Départemental
d'Incendie et de Secours de la
Guadeloupe
10 rue Georges BIRAS
Parc de la Providence
ZAC de Dothémare
97139 Les Abymes

☎ : 0590 48 99 71 / 📠 : 0590 24 08 89

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA GUADELOUPE DU 27 AVRIL 2026**

DELIBERATION N°2026/2704-05

**Objet : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 2 000 €
A L'ORDRE DES PUPILLES (ODP)**

L'an deux mille vingt-six et le 27 avril à 09h00, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe s'est réuni à la Direction du SDIS de la Guadeloupe sise 10 rue Georges BIRAS, Parc d'Activités « la Providence », ZAC de Dothémare – 97139 Les Abymes, et simultanément par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Henry ANGELIQUE, Président du Conseil d'Administration, par suite de sa convocation en date du 14 avril 2026 envoyée aux membres par courriel le 16 avril 2026.

Conseil d'Administration du SDIS				
Séance du 27 avril 2026				
<u>Liste des présents</u>				
Membres du CASDIS				
<u>Représentants du Conseil Départemental</u>				
Titulaires	Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
	ANGELIQUE	Henry	Président du CASDIS	Présentiel
	MINATCHY	Danielle	Membre titulaire	Visioconférence
	GOUBIN	Fred	Membre titulaire	Visioconférence
	DARTRON	Jean	Membre titulaire	Visioconférence
	JOAB	Catherine	Membre titulaire	Visioconférence
	THOMAS	Fabienne	Membre titulaire	Visioconférence
<u>Représentants des communes</u>				
Titulaires	Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
	THEOBALD-PONCHATEAU	Marie-Yvelise	Membre titulaire	Visioconférence
	OTTO	Jules	Membre titulaire	Visioconférence
	COURTOIS	Jean-Philippe	Membre titulaire	Visioconférence
	BALTYDE	Rosan	Suppléant de M. COURTOIS	Visioconférence
	NEBOR	David	Membre suppléant	Visioconférence

Présents de droit			
Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
RICHARD-RENDOLET	François-Xavier	Directeur de cabinet	Visioconférence
Ont assisté à la séance du CASDIS avec voix consultative			
Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
C.G MONTGENIE	Sylvain	DD SIS	Présentiel
DUMESNIL	Malicka	Présidente de l'UDSPG	Présentiel
CNE PHERON	Steve	SPP Officier (Suppléant)	Visioconférence
ADJ. ZOU	Jocelyn	SPPNO (Titulaire)	Présentiel
BARVAUT	Sylvain	Représentant des fonctionnaires territoriaux (Titulaire)	Présentiel
ADJ. AGASTIN	Alain	SPVNO (Titulaire)	Présentiel
Ont assisté à la séance du CASDIS sans voix consultative			
Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
SCHMIDER	Jean-Marie	DRFIP (Conseiller aux décideurs locaux)	Visioconférence
Personnes invitées par le Président du Conseil d'Administration à assister à la séance			
Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
COL. LEROY	Guillaume	DDA	Présentiel
LCL CONDO	Joël	Chef d'Etat-major	Présentiel
MARC	Corinne	Cheffe du GBCP	Présentiel
BOLMIN	Xavier	Chef du Service Budget - Finances	Présentiel
LCL VALMY-DHERBOIS	Didier	Chef du GIL	Présentiel
LCL BRUDEY	Guillaume	Chef du GTO	Présentiel
ZORA	Christen	Cheffe du GRH	Présentiel
CDT TASSIUS	Gilles	Adjoint à la Cheffe du GRH	Présentiel
FIRMIN	Cindy	Cheffe du SAJGI	Présentiel

Secrétaire de séance : Madame Danielle MINATCHY, Membre

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu la convention signée entre l'Œuvre Des Pupilles (ODP) et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe,

Considérant que l'Œuvre Des Pupilles Orphelins et Fonds d'Entraide des Sapeurs-Pompiers de France dite « ODP », association créée en 1926, a pour but d'assurer un soutien moral et financier à tous les enfants dont le parent sapeur-pompier (professionnel, volontaire ou militaire) est décédé en/ou hors service commandé,

Considérant qu'au 31 décembre 2025, 1.785 orphelins sapeurs-pompiers ont été pris en charge par l'ODP ; actuellement, le SDIS 971 compte 08 orphelins,

Considérant que compte tenu du rôle important joué par cette association, il convient de lui attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 000 €,

Considérant les crédits inscrits au Budget Primitif 2025,

Vu la demande de subvention de cette association,

Sur le rapport du Président,

APRES EN AVOIR DEBATTU ET DELIBERE

Article 1 : Octroie une subvention de fonctionnement d'un montant de deux mille euros (2 000 €) à l'Œuvre Des Pupilles.

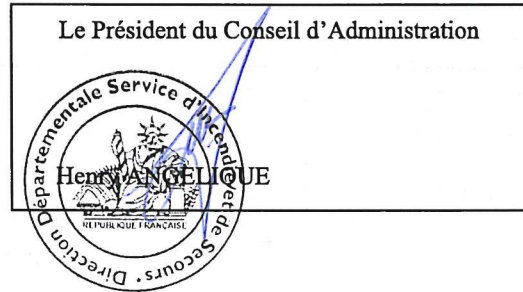
Article 2 : Précise que le versement de cette subvention sera conditionné à la transmission par cette association au Groupement Budget Commande Publique (GBCP) de ses comptes de l'année 2025.

Article 3 : Impute les dépenses correspondantes au chapitre 65748 du budget 2026 du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe.

Article 4 : Monsieur le Président du Conseil d'Administration, le Payeur Départemental, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Guadeloupe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et publiée au recueil des actes administratifs du SDIS de la Guadeloupe et sur le site internet du SDIS 971.

Article 5 : Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, le tribunal administratif de la Guadeloupe peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication ; le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

VOTE DU CASDIS	
En exercice	15
Présents	11
Votants	10
RESULTAT DE VOTE	
Voix pour	10
Voix contre	00
Abstention	00



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Publié le :